



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14 septembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 27 septembre 2010

PRISE EN CHARGE DES FRAIS ENGAGES PAR  
H.S.D.S. POUR LES ETUDES D'UNE  
OPERATION DE LOGEMENTS ANNULEE PAR LA  
VILLE

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi  
28 septembre 2010

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** Mme Annick DEFAYE -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER
- Delphine PAGE donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Josiane METAYER
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Aurélien MANSART
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

**URBANISME ET FONCIER**

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS ENGAGES PAR H.S.D.S. POUR LES  
ETUDES D'UNE OPERATION DE LOGEMENTS ANNULEE PAR LA  
VILLE**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre de la recherche de terrains pour le logement social, et pour assurer la reconstitution de l'offre ORU, diverses parcelles ont été ciblées sur le territoire communal au cours de réunions entre la Ville et H.S.D.S.

L'un des sites retenus était le secteur rue Saint-Symphorien/rue Le Nôtre. Mais en raison de la présence de lignes à haute tension, de transformateurs électriques à proximité et de l'implantation de nouveaux postes, la Ville a fait connaître dès octobre 2009 ses réticences quant à l'utilisation des parcelles pour de l'habitat.

H.S.D.S. a indiqué à la Ville que si l'opération n'aboutissait pas, il demanderait à cette dernière le remboursement des coûts des études engagées. D'autre part le cadre contractuel de l'ORU impose que ces logements soient construits rapidement.

Par lettre du 7 Juin 2010, la Ville informait H.S.D.S. que les conditions n'étaient pas remplies pour que cette opération se fasse dans les meilleurs délais et proposait un lieu de substitution (rue de Galuchet).

Dès lors, il convient de rembourser les études supportées par H.S.D.S. La somme s'élève à 41 448,74 € et sera imputée sur le budget principal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la prise en charge par la Ville des dépenses engagées par H.S.D.S. pour l'opération annulée rue Saint-Symphorien/rue Le Nôtre, à hauteur de 41 448,74 €.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Frank MICHEL**